

## OPTEZ POUR LA SEULE POLICE D'ASSURANCE CONÇUE ET ADAPTÉE POUR LE MONDE MUNICIPAL

En étant assurée avec la police d'assurance La Municipale<sup>MD</sup>, votre municipalité bénéficie de toutes les couvertures nécessaires, et ce, à des coûts avantageux.

### PRODUITS D'ASSURANCE

- › Biens
- › Bris des machines
- › Pertes de revenu
- › Responsabilité civile
- › Erreurs et omissions
- › Pertes ou détériorations sur et hors des lieux
- › Automobile

### ASSURANCE DES FRAIS DE JUSTICE LIÉS À L'EXERCICE D'UN POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE

En choisissant d'être assurée par le Fonds, votre municipalité bénéficie d'un produit d'assurance unique au Canada qui protège votre conseil municipal dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire. Cette garantie couvre une partie des frais de défense engagés à la suite d'une réclamation découlant de décisions prises dans la sphère politique des activités municipales, dont les décisions portant notamment sur les règlements municipaux, les résolutions ou encore les décisions administratives.

---

Plus de  
**99 %**  
de nos assurés  
renouvellent avec nous

**Fonds**

d'assurance  
des municipalités  
du Québec

INFORMEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

fondsfqm.ca | fonds@fqm.ca | 1 866 662-0661



# **CHOISISSEZ LA SEULE POLICE D'ASSURANCE MUNICIPALE VOUS OFFRANT TOUTES LES GARANTIES NÉCESSAIRES**

En plus des couvertures d'assurance de base, le Fonds offre les garanties optionnelles suivantes pour mieux répondre aux besoins spécifiques des organisations municipales :

## **TREMBLEMENTS DE TERRE ET MOUVEMENTS DE SOL**

Cette assurance couvre non seulement les dommages directement occasionnés par les tremblements de terre, mais également ceux provoqués par les mouvements de sol, y compris les avalanches, les éboulements et les glissements de terrain.

## **REFOULEMENT D'ÉGOUT**

Cette garantie couvre les frais encourus lorsque la responsabilité civile de votre municipalité est engagée à la suite de dommages à un tiers résultant d'un refoulement d'égout.

## **CYBERRISQUES**

Conçue pour protéger les membres victimes d'intrusions informatiques, cette garantie couvre notamment les frais pour répondre à un incident ayant affecté la protection des renseignements personnels, les pertes liées à une interruption des activités, les frais de cyberextorsion, les frais pour restaurer vos actifs numériques et plus encore!

## **DRONES**

Cette garantie couvre vos drones contre les risques pouvant directement les atteindre, tel l'écrasement au sol. Elle couvre également la responsabilité civile lors de l'utilisation des drones pour l'inspection des bâtiments ou des infrastructures, les prises de vues aériennes ou les opérations de sauvetage.

## **CHANTIERS**

En formule tous risques, cette garantie couvre sur tout chantier municipal de 500 000 \$ et moins les biens appartenant à votre municipalité, aux entrepreneurs ou aux sous-traitants effectuant des travaux à votre demande.

## **CRIME**

Cette assurance couvre les pertes de biens, notamment d'argent, subies par votre municipalité du fait de tout acte malhonnête ayant pour auteurs vos employés. Cette protection est également étendue à la fraude informatique qui couvre entre autres le transfert d'argent frauduleux par le biais d'un ordinateur ou par duperie commis par un tiers.

## **RESPONSABILITÉ CIVILE COMPLÉMENTAIRE**

Cette garantie couvre toutes les sommes liées aux dommages corporels, aux dommages matériels, à la privation de jouissance de biens corporels, au préjudice personnel ou imputable à la publicité.

# Fonds

d'assurance  
des municipalités  
du Québec

**INFORMEZ-VOUS DÈS MAINTENANT**

fondsfqm.ca | fonds@fqm.ca | 1 866 662-0661

